

Demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif PERMIS DE CONSTRUIRE / RÉHABILITATION

Date de la demande : Numéro de permis de construire :

Numéro de certificat d'urbanisme :

Demandeur :

Nom :

Prénom :

Adresse actuelle :

Code postal :

Commune :

Tél :

Email :

Lieu de l'implantation de la construction :

Lieu dit / Voie :

Commune :

Nom du lotissement :

Code postal :

Section cadastrale :

N° de parcelle :

Propriétaire si différent du demandeur

Nom :

Prénom :

Adresse actuelle :

Code postal :

Commune :

Tél :

Installateur :

Nom, Prénom :

Adresse :

Tél :

Email :

Caractéristiques de la construction :

• Cette installation concerne :

☐ Une construction neuve

☐ Réhabilitation

☐ Une transformation ou un agrandissement de locaux

☐ Autres :

• Caractéristiques de l'habitation :

☐ Habitation individuelle

☐ Résidence principale

☐ Résidence secondaire

☐ Groupe de logement

☐ Autres (préciser l'activité)

Nombre de chambres :

Nombre d'usagers :

Nombre de pièces principales :

• Caractéristiques du terrain :

Superficie du terrain :m²

Une étude à la parcelle a-t-elle été réalisée ? ☐ Oui ☐ Non

Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement :

☐ faible < 5%

☐ moyenne entre 5 et 10%

☐ forte > 10%

• Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau à proximité des ouvrages :

Existe-t-il des puits, sources, cours d'eau, retenue, lacs, etc...dans un rayon de **35 m** par rapport aux limites du dispositif d'assainissement (y compris sur terrains mitoyens) ? ☐ Oui ☐ Non

Dans le cas de puits ou de source, quelle est l'utilisation de l'eau :

☐ alimentation humaine

☐ alimentation animale

☐ autres :

- **Destination des eaux pluviales :**

- ☐ Réseau de surface (fossé, caniveaux....)
☐ Rétention (cuve, mare...)

- ☐ Infiltration sur la parcelle
☐ Autre préciser :

Définition de la filière :

- **Pré-traitement :**

☐ **La fosse toutes eaux**

Volume :m³

Ventilation prévue :

☐ oui

☐ non

Extracteur statique ou éolien :

☐ oui

☐ non

- Est-il prévu un pré-filtre ? ☐ intégré ☐ séparé si séparé, volume.....L

☐ **Le bac à graisse**

Volume :m³

Collecte les eaux : ☐ de cuisine

☐ toutes les eaux ménagères

- Autre prétraitement : Type : Volume :L

- ❖ Le projet doit comporter obligatoirement une ventilation primaire et une ventilation secondaire équipée d'un extracteur statique ou éolien
- ❖ Le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou drains d'infiltration) est interdit.

- **Traitement secondaire**

☐ **Traitement traditionnel :**

☐ Tranchées d'épandage

Longueur = ml soittranchée(s) xm

☐ Lit d'épandage

Surface :.....m²

☐ Lit filtrant non drainé

Surface :.....m²

☐ Tertre d'infiltration

Surface :.....m

- ❖ Ces solutions sont à privilégier lorsque la surface disponible de la parcelle est suffisante et lorsque l'aptitude du sol à l'infiltration est satisfaisante

☐ Lit filtrant drainé à flux vertical

Surface :.....m

☐ Lit filtrant drainé à flux horizontal

Surface :.....m

Installation avec d'autres dispositifs de traitement :

☐ **Filière agréée**

Type, appellation filière :

N° Agrément :

- ❖ Ces solutions sont à privilégier dans le cas de sols à faible perméabilité et/ou de faible épaisseur.

- **Évacuation :**

☐ **Par infiltration dans le sol en place :**

☐ Via le dispositif de traitement par épandage

☐ Tranchées de dispersion / d'irrigation (barrer la mention inutile)

Longueur = ml soittranchée(s) xm

❖ Ces solutions sont à privilégier dans le cas de sols à faible perméabilité et/ ou de faible épaisseur. Le rejet dans une aire d'infiltration doit être favorisé si cela est possible.

Si aucune des solutions précédentes n'est possible, des solutions exceptionnelles peuvent être autorisées dans le cas d'une réhabilitation.

Indiquer la raison pour laquelle les solutions précédentes sont impossibles :

.....
.....

Indiquer la solution exceptionnelle proposée :

☐ **Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel :**

☐ Fossé existant :

☐ Cours d'eau, mare, étang, etc :

Rejet sur une parcelle tiers

Si le rejet s'effectue sur une parcelle tiers, joindre obligatoirement une autorisation de déversement écrite du propriétaire et/ou du gestionnaire du lieu de rejet prévu.

Documents à joindre à la demande et à retourner au SPANC

☐ Plan de situation (extrait du cadastre avec n° de parcelle, n° de section) au 1/10 000

☐ Plan de masse du dispositif au 1/200 ou 1/500 avec :

- La position de l'habitation
- La position des différents dispositifs constituant l'installation d'assainissement et les distances par rapport aux habitations voisines, aux limites de propriétés
- L'emplacement des puits, sources, ruisseaux...
- La pente du terrain

☐ Le rapport de l'étude de sol à la parcelle

☐ Une copie de l'autorisation de déversement dans le cas de rejet superficiel en domaine privé

En aucun cas, l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ne doit être réalisée sans l'acceptation du dossier par le SPANC.

Engagement du demandeur :

Je soussigné.....m'engage :

- A réaliser les travaux d'assainissement conformément aux règles de l'art et à la réglementation technique en vigueur et après avis favorable de la Mairie suivant l'avis technique du SPANC,
- A informer le SPANC dès le démarrage des travaux en vue de la vérification technique avant remblaiement des ouvrages,
- A assurer le bon fonctionnement de mon installation en respectant les règles d'utilisation et entretien.
- A s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC

A.....

Le.....

Signature du demandeur



Coordonnées - Contacts :

Mairie de Lanneplàa

25 Rue du Bourg

64300 LANNEPLAA

Tél : 05.59.65.83.58

accueil@syndicat-grechez.fr

www.syndicat-grechez.fr

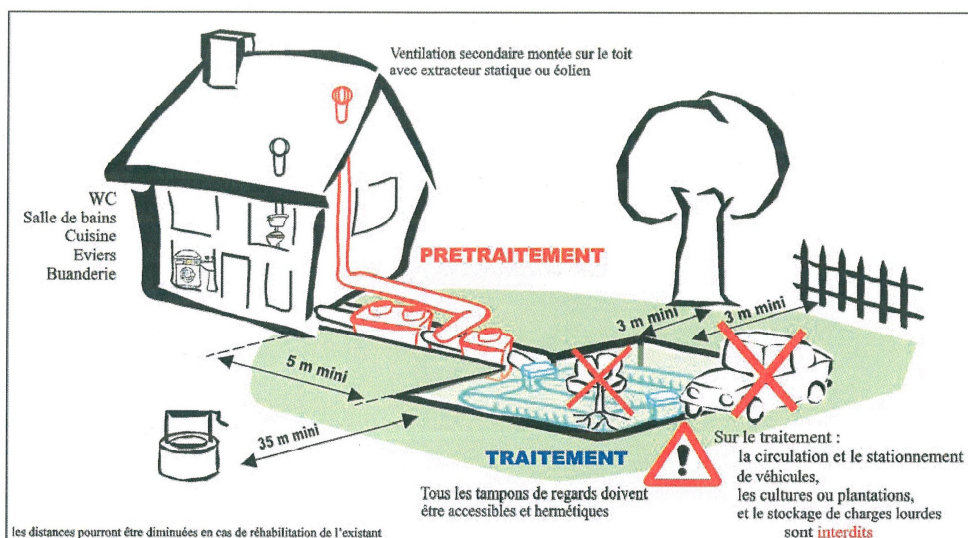
Le rôle du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :

- Conseiller et orienter le public (élus particuliers, entreprises,...) en matière d'assainissement non collectif.
- Contrôler les projets et les réalisations des filières pour les installations neuves ou réhabilitées.
- Contrôler périodiquement le fonctionnement et l'entretien des installations pour la meilleure efficacité.

Références réglementaires et normes :

- Arrêté du 07 Septembre 2009 modifié relatif aux prescriptions techniques
- Prescriptions locales (par ex. arrêté préfectoral)
- DTU 64.1 « Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif »

Exemple d'implantation



Les impératifs à respecter

Des distances minimales :

- 3 m des limites de parcelle
- 3 m des arbres (distance minimale conseillée)
- 35 m d'un puits ou captage utilisé pour l'alimentation en eau potable (privé ou public)

Une distance repère :

- Au-delà de 10m entre la fosse et l'habitation, prévoir un bac à graisse pour prévenir le colmatage des canalisations d'évacuation des eaux ménagères

Le prétraitement / la ventilation :

- un minimum de 3 m³ pour une fosse toutes eaux
- un espace de 5 m minimum entre le traitement et l'habitation
- un accès maintenu pour assurer les visites et l'entretien
- une double ventilation : une ventilation primaire par prolongement d'une canalisation d'évacuation jusqu'en toiture, une ventilation secondaire avec un extracteur pour extraire les gaz de fermentation de la fosse (connectée sur la fosse ou sur la canalisation de sortie)